



# INFOCUMA

MARS 2021

## Edito



### LA JOIE DE SE RÉUNIR !

Comme tout le monde, en ces temps de Covid, nous avons reporté notre A.G. de cuma. Pourtant, il a bien fallu se retrouver en prenant toutes les précautions nécessaires. Après une telle coupure, nous avons donc réfléchi pour bien préparer ce rendez-vous annuel et sortir des questions purement statutaires. L'idée était de libérer la parole et de redonner confiance au groupe en ces périodes de confinement.

Et c'est avec enthousiasme que nous nous sommes réunis « masqués » au cours d'un après-midi. Nous avons alors pris conscience de la joie de se réunir et du besoin de lien social pour se ressourcer à l'extérieur de nos fermes. Notre grande surprise est d'avoir constaté une participation quasiment doublée à l'habitude. L'attention que nous avons mise à la préparation de cette séquence avec un sondage et une implication des participants a soudainement trouvé un écho nouveau. En libérant la parole chacun a pu mieux s'exprimer et s'écouter. Les administrateurs ont ainsi pu avoir une vision plus claire de la ligne de conduite à tenir. En effet, une telle participation et de tels échanges vous boostent à tous les niveaux, du simple adhérent aux responsables.

Et les jeunes ? Sachons leur faire confiance pour qu'ils soient partie prenante. Finalement, on se rend compte qu'une cuma, c'est bien plus que du matériel partagé. C'est aussi et avant tout une façon d'appréhender son métier et les relations avec ses voisins. Et c'est bon pour le moral !

*Jeanine Orioux  
Administratrice Union des cuma  
des Pays de la Loire*

## Pays de la Loire

### A LA UNE



### Tenue des assemblées générales 2021

Les assemblées générales de cuma doivent se tenir dans les six mois suivants la clôture comptable.

Le contexte actuel peut complexifier l'organisation des assemblées générales avec présence physique des adhérents (disponibilité des salles, espace suffisant, crainte de se réunir ...). L'assemblée générale annuelle reste un temps fort dans le fonctionnement d'une cuma. Il ne faut donc pas le négliger.

#### Plusieurs options existent pour tenir son AG en 2021

##### Organiser une réunion physique

Actuellement, les rassemblements dans le cadre de réunions professionnelles sont autorisés et ne sont pas soumis à une restriction sur le nombre de participants. Vous pouvez donc tenir votre assemblée générale en présence de vos adhérents. Il faudra évidemment être en mesure d'appliquer les gestes barrières (espace de 4m<sup>2</sup> par personne, port du masque, etc.).



par benedict.rousvoal@cuma.fr  
02 40 16 38 62

*suite page 6*

## VIE DE L'UNION

## 44 Groupe échanges « cuma XL »



Après le Sud-Loire, pour la première fois, les cuma du Nord-Loire 44, employeuses d'équipes de quatre salariés ou plus, étaient conviées à une réunion d'échanges sur leurs méthodes d'organisation des plannings

Les cuma représentées étaient : Landaise (Notre-Dame-des-Landes), Saint-Joseph (Bouvron), Union de Guémené (Guémené), Sillon (Campbon), et Plume-Chat-Huant (Plessé). Des échanges intéressants ont eu lieu entre cuma se trouvant des problématiques similaires, tout en ayant des fonctionnements différents. Elles souhaitent réitérer l'expérience l'an prochain en abordant les méthodes de calcul des prix de revient, les tarifs et les méthodes de recrutement.

par sophie.huard@cuma.fr • 02 40 16 39 55



### Groupes agro écologie : Formation à la cuma l'Espérance de Saint-Hilaire-de-Clisson

Un groupe de 7-8 adhérents de la cuma de Clisson réfléchit ensemble sur ses pratiques : Comment limiter l'usage des phytos et le labour ? Comment gérer le désherbage des cultures ? Comment gérer les intercultures ?...

L'Union les a accompagné au travers d'une formation de deux jours : visite du Gaec Monchemin au Poiré-sur-Vie le 17 décembre dernier, et intervention de Thierry Gain le 14 janvier.

En espérant que la réflexion se poursuive sur un plus long terme départemental.

par anne.marquet@cuma.fr • 02 40 16 39 58



Le DiNAcuma (Dispositif National d'Accompagnement des projets et initiatives des cuma) est un dispositif pertinent et utile pour le développement des groupes.

Quatre-vingt-huit cuma ont donc saisi l'occasion d'être accompagné dans ce cadre en 2020 au travers de 2, 3 ou 4 jours de travail sur la gouvernance, l'emploi, le rapprochement de cuma, le développement de nouvelles activités/projets.

Prochain appel à projet en mars-avril 2021, rapprochez-vous de l'Union des cuma pour bénéficier à votre tour d'un accompagnement DiNA ! Cela pourrait même constituer une démarche de progrès dans le cadre de vos dossiers PCAE.

par emmanuelle.grimaud@cuma.fr • 02 41 96 77 88

44 85

### Renfort en Loire-Atlantique et Vendée

Afin de mieux répondre aux sollicitations des cuma, Caroline Quintela, ingénieur agronome, a été recrutée en CDD en appui aux équipes du 44 et du 85.



Caroline assurera d'abord l'appui administratif des dossiers de subventions puis prendra en charge progressivement des animations en cuma. Bienvenue à elle au sein de nos deux équipes.

par julie.azema@cuma.fr • 02 51 36 90 42

49

### Se former pour piloter sa cuma



Une formation a été proposée aux nouveaux responsables de cuma de la fédération.

Onze stagiaires se sont réunis à Angers. Quelques objectifs énoncés de leur part ont été abordés : savoir trancher en cas de litige, savoir animer une réunion, dynamiser leur cuma. La comptabilité, la gestion financière, les règles statutaires et la répartition des missions dans le conseil d'administration faisaient aussi partie des fondamentaux pour les aider dans le pilotage de leur coopérative.

Yves-Mary Houdmon, président du conseil de proximité 49, est venu échanger sur le fonctionnement des cuma et le rôle de l'Union.

La gestion des impayés était le thème central d'une autre session de formation. Au cours de la journée, les participants ont abordé les différentes situations et solutions pour limiter le risque d'impayés. Toutes les étapes ont été abordées : l'adhésion, le fonctionnement et l'organisation de la cuma, l'utilisation des services, la facturation, le règlement des factures. Maître GAN, avocat a rappelé les principes d'une bonne gestion des impayés : gestion à l'amiable, ne pas attendre, adapter la procédure à la créance, mettre en place des garanties contractuelles.

Il a rappelé les 3 piliers pour avoir un dossier inattaquable : kbis à jour, signature du bulletin d'adhésion avec les unités engagées, paiement du capital social. Jean-Paul Piet, président de « Réagir49 », a présenté les missions de l'association dans l'accompagnement des exploitations en difficultés financières. Trois règles fondamentales sont à appliquer pour la gestion des impayés : ne pas laisser traîner, mettre en place une procédure et la suivre.

Ces formations sont reconduites, n'hésitez pas à prendre contact.

par emmanuelle.grimaud@cuma.fr • 02 41 96 77 88

## 72 Rencontre avec le Conseil Régional

En 2018, à la demande d'agriculteurs, la cuma « cigale » lançait une nouvelle activité : « le broyage de paille ». Pour assurer l'équilibre financier, le Conseil Régional des Pays de la Loire avait apporté son soutien financier.



Deux ans plus tard, Christelle Morançais (présidente du Conseil Régional) et Lydie Bernard (présidente de la Commission Agricole) se sont rendues chez Julien et Jean-Louis Foureau pour tirer un premier bilan de l'opération.

La paille broyée apporte un meilleur confort aux animaux, tout en réduisant les quantités. L'organisation est reconnue et bénéficie de l'appui du réseau (Cigale, Union et Groupement d'employeurs de la Croix des Landes).

Charles Bourge (Président de la section 72) confirme avoir apprécié les discussions avec des élus à l'écoute. Il précise que « l'activité fonctionne bien et se développe ». Elle comprend une centaine d'adhérents.

Julien Foureau, jeune agriculteur et adhérent des cuma de Mayet et Verneil-le-Chétif est également satisfait : « Le local était représenté avec plusieurs jeunes agriculteurs ». Alors que les discussions sont en cours sur la future PAC, les élus confirment leur volonté de défendre l'agriculture et les agriculteurs.

par philippe.coupard@cuma.fr • 02 43 23 77 37

85

## La cuma départementale 85 prête à relever de nouveaux défis



La cuma départementale, cuma Défis 85, à l'occasion de son assemblée générale, a rappelé sa volonté de continuer à accompagner les projets innovants qui seraient portés par des agriculteurs

Après un bilan satisfaisant de ses activités actuelles, avec notamment le renouvellement de la déchiqueteuse et la relance de l'activité combiné bois-bûches, la cuma a confirmé qu'elle est toujours ouverte à de nouveaux projets et de nouvelles activités.

# MecaSol

## MécaSol 2022 : c'est parti !

Le 30 mars est prévu le 1<sup>er</sup> comité d'organisation du prochain MécaSol.

Cet événement, programmé en septembre 2022, sera accueilli par la cuma les Moulins du Lay de St-Martin-des-Noyers. Le comité d'organisation décidera des ateliers qui seront proposés lors de cette manifestation que nous espérons conviviale et innovante.



## Départ de Damien Jorigné

Damien Jorigné a annoncé à l'Union son souhait de prendre de nouvelles missions. Il sera donc bientôt chargé de la mise en œuvre d'animations agricoles sur le Bassin-Versant de l'Erdre. Un recrutement pour son remplacement est en cours.

par julie.azema@cuma.fr • 02 51 36 90 42

## MACHINISME



## Nouvelle campagne de contrôle de pulvérisateurs

La saison des contrôles obligatoires des pulvérisateurs redémarrera en mars 2021 sur les 4 départements de l'Union des cuma.

Depuis fin 2009, la fédération des cuma des Pays de La Loire a réalisé sur les quatre départements 4927 contrôles complets et contre-visites (entre 450 et 500 diagnostics par an). Elle propose un service de qualité et reconnu à des prix compétitifs. Le banc de contrôle revient dans chaque section toutes les 3 semaines. Ces contrôles sont réalisés localement avec un réseau de partenaires (concessionnaires, artisans ruraux, coopératives et cuma).

Les équipements utilisés ainsi que le personnel sont reconnus et validés par le CRODIP dans le cadre de la démarche qualité Certification ISO 9001-2000 (réseau CRODIP/INDIGO).

A noter le changement de réglementation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la durée de validité des contrôles obligatoires passe à 3 ans au lieu de 5 mais reste de 5 ans pour les appareils neufs.

Les sanctions en cas de non-contrôle d'un pulvérisateur sont passées à la cinquième classe (1500 € maximum, le double en cas de récidive) avec en plus un risque de retenu sur les aides PAC pour les exploitations.

**Les principaux points à vérifier sur les appareils avant le contrôle sont :**

- Les fuites de « bouillie » sur les canalisations, les portes jets, la pompe...
- La précision des manomètres et /ou capteurs de pression
- Etat des rampes (horizontalité / au sol, corrosion, lésions et fissures sur pièces métalliques...)
- Précision du dosage / ha (débitmètre, capteur de vitesse d'avancement)

Une nouvelle campagne de communication est en cours avec un nouveau flyer. Une rencontre est prévue avec les collègues des régions Bretagne, Normandie et Mayenne en juillet.

**Pour toutes questions ou inscriptions, contactez**  
Gérald Desvignes **06 42 86 85 42**  
ou [servicepulvevgp.pdl@gmail.com](mailto:servicepulvevgp.pdl@gmail.com)

par [gerald.desvignes@cuma.fr](mailto:gerald.desvignes@cuma.fr) • 02 43 21 58 23

## Appel à candidats : s'équiper et se former en collectif pour réduire ses usages de produits phytosanitaires

Des solutions existent pour limiter fortement le transfert des produits phytosanitaires dans les cours d'eau.



Si au sein de votre cuma, vous voulez renverser les courbes de concentration de pesticides, le Syndicat Layon Aubance Louets vous propose des solutions et l'accès à des aides pour leur financement.

Le Syndicat Layon Aubance Louets œuvre sur son bassin-versant pour l'amélioration de la qualité des eaux. Les eaux sont dégradées entre autres par la présence de pesticides (majoritairement des herbicides), par l'action de l'homme sur le tracé naturel du cours d'eau et par les rejets urbains mal filtrés.

Le Syndicat travaille avec tous les acteurs pour atteindre un meilleur état écologique. Afin de réduire les concentrations en pesticides dans les cours d'eau, il met en place différentes actions à destination des agriculteurs et viticulteurs de son territoire (journées techniques, groupes d'échanges, accompagnement individuel, etc.). Ces actions ont pour but de maintenir les activités agricoles et viticoles tout en préservant la qualité des eaux. <https://layonaubancelouets.fr/toutes-nos-actions/reconquerir-la-qualite-de-leau/>

En 2021, le Syndicat lance une nouvelle action pour réduire les usages de produits phytosanitaires. Il souhaite s'appuyer sur les cuma pour accompagner les agriculteurs et viticulteurs dans leurs changements de pratiques et/ou de systèmes.

L'objectif est de mutualiser des opérations permettant de réduire l'usage de produits phytosanitaires au sein d'une cuma (pulvérisateur, matériel de désherbage alternatif, etc.). Cette mutualisation pourra passer par l'achat de matériel, la création de nouvelles prestations au sein de la cuma, la création d'une plateforme pour la gestion des effluents phytosanitaires, l'organisation d'échanges sur des pratiques/systèmes réduisant les pressions sur la ressource en eau, etc.

Si vous avez des projets en collectif, contactez-nous

par Emilie Cailleaud • 06 48 38 76 64

## De la réflexion autour de l'épandage de lisier

Fin janvier, ce sont une quarantaine d'adhérents des cuma du secteur du Pays de Retz et de la Remaudière qui se sont formés à la réglementation et aux différentes solutions d'épandage en prévision du renouvellement de leur tonne à lisier.



Lors de ces deux demi-journées, plusieurs sujets ont été abordés

L'évolution de la réglementation environnementale concernant la buse à palette.

L'intérêt de bien préparer son lisier pendant l'hiver pour faciliter le pompage et l'épandage afin d'éviter les bouchages de tuyaux.

Les avantages et inconvénients d'utilisation d'un pendillard, d'un enfouisseur à disque ou prairie sur le gain ammoniacal de ses deux solutions d'épandage par rapport à la buse palette.

Il a été comparé des débits de chantiers en fonction de la capacité de la tonne (15 m<sup>3</sup> et 24 m<sup>3</sup>) et de la distance à parcourir du stockage à la parcelle avec des parcours test d'1 km, 3 km et 8 km.

La configuration de votre équipement avec les options importantes à prendre ou non lors de l'achat afin de pouvoir répondre à l'ensemble des adhérents et en fonction de la matière transportée.

Pour conclure, il a été présenté la différence de coût au m<sup>3</sup> d'un épandage avec sa buse à palette, d'un enfouisseur de 4 m et d'un pendillard de 15 m. On constate alors, que lorsque nous mettons dans la balance les pertes ammoniacales associées aux matériels dans le calcul du prix au m<sup>3</sup> épandu, nous remarquons qu'il est plus intéressant d'épandre son lisier avec un pendillard ou un enfouisseur qu'avec une buse palette.

**Si vous vous posez des questions sur le remplacement de votre équipement, n'hésitez pas à contacter votre fédération.**

par samuel.nicolas@cuma.fr • 02 40 16 39 54

## Destruction des couverts végétaux

De plus en plus d'agriculteurs se lancent dans l'implantation des couverts végétaux que ce soit pour des raisons réglementaires, avec la directive Nitrates ou pour la préservation du sol. En fonction des objectifs, il est nécessaire de sélectionner telle ou telle espèce.



Il est même recommandé de réaliser des mélanges afin de sécuriser son couvert et de sélectionner les caractéristiques de certaines familles. Par exemple, les Crucifères possèdent des racines pivotantes qui structurent le sol, les légumineuses qui servent de piège à nitrates ou encore des espèces mellifères qui attirent les auxiliaires des cultures.

Le couvert végétal, bien qu'il soit implanté entre deux cultures principales, n'est pas une culture à négliger puisqu'un couvert végétal raté peut avoir des effets désastreux sur la parcelle notamment concernant la saleté.

De plus, qu'il soit implanté en direct, à la volée ou avec un travail du sol, il est indispensable de savoir comment il va être détruit. De nombreux modes de destructions sont possibles : par le gel, par roulage, par des outils à disques ou à dents, par broyage... L'important est que le couvert ne reparte pas et ne concurrence pas la culture suivante.

Des démonstrations de destruction auront lieu courant mars dans le secteur de l'Union.

- **Sarthe : le 9 mars** dans le secteur de Téloché
- **Maine-et-Loire : début mars** dans le secteur de la Romagne
- **Loire-Atlantique** en attente

par alexis.cochereau@cuma.fr • 02 41 96 75 35

● ● ●

Suite de l'article « A la une »

## 2) Organiser une réunion à distance

Les cuma et leurs unions sont autorisées, à titre dérogatoire, à tenir les réunions du CA par téléphone ou visioconférence alors même que leurs statuts ne le prévoient pas expressément.

Le recours à ces moyens est autorisé pour l'ensemble des réunions, y compris celles relatives à l'arrêté ou à l'examen des comptes annuels.

Les moyens techniques mis en œuvre doivent permettre l'identification des membres de ces organes et garantir leur participation effective. A cet effet, ils doivent transmettre au moins la voix des participants et assurer la retransmission continue et simultanée des délibérations.

## 3) Organiser une assemblée générale par consultation écrite

La faculté de consultation écrite des adhérents est actuellement autorisée à titre exceptionnel dans le cadre de la pandémie covid-19 même lorsqu'elle n'est pas prévue par les statuts de la cuma. Cette forme de tenue de l'AG est possible jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021 (sauf décret annonçant la prorogation du dispositif).

La démarche se base sur la communication, par voie postale ou électronique, des documents nécessaires à la consultation des adhérents (bilan, compte de résultats, analytique, résolutions, administrateurs renouvelables ...).

Dans ce cadre, le vote à bulletin secret ne peut être demandé par un adhérent que pour l'élection du Conseil d'administration (et l'élection du CAC si l'option rédactionnelle a été prise dans les statuts). Ainsi, pour toute autre décision, le président pourra refuser une demande de vote secret, dont l'organisation complexifierait la consultation écrite.

Concernant le quorum et la majorité de vote, les règles sont identiques à celles d'une réunion physique. Ainsi, dans l'hypothèse de retours écrits insuffisants pour atteindre le quorum lors de la 1<sup>ère</sup> consultation écrite, une 2<sup>ème</sup> consultation doit être organisée (sans nécessité de quorum dans ce cas).

Les modèles de documents pour la consultation écrite des adhérents sont disponibles sur le site de l'Union des Cuma : [www.paysdelaloire.cuma.fr](http://www.paysdelaloire.cuma.fr).

NB : si vous n'avez pas pu organiser votre assemblée générale en 2020, pensez à ajouter une note sur le PV d'AG 2021 y faisant référence, par exemple : « L'AG de l'année 2020 n'ayant pas pu se tenir, la présente assemblée adopte les comptes 2020 ».

Source : circulaire juridique FNCUMA - 2021

par [benedicte.rousvoal@cuma.fr](mailto:benedicte.rousvoal@cuma.fr) • 02 40 16 38 62



## Dématérialisation des factures

La transmission des factures sous forme dématérialisée (par voie électronique ou numérique) est devenue obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour l'envoi de factures aux collectivités (dépôt sur « chorus pro »).

La facturation électronique sera progressivement rendue obligatoire entre assujettis. La loi 2019-1479 du 28/12/2019 prévoit une entrée en vigueur progressive entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025 suivant la taille des entreprises.

Notre logiciel comptable « mycuma compta » (intégrant la solution « zeendoc » - coût = 0.68 € / envoi) s'est adapté pour permettre l'envoi de vos factures par mail (à valeur probante) :

### • Avantages attendus

Gain de temps, faciliter le stockage par un accès rapide et centralisé aux factures, traçabilité des documents, réduction de l'empreinte écologique, démarche d'anticipation légale, ...

### • Etapes préalables

Modification du règlement intérieur, envoi d'un courrier aux adhérents les informant du droit d'opposition à la facturation électronique dans les 30 jours, obtenir ou valider les adresses mails.

Si votre cuma est intéressée par la mise en place de la facturation par voie dématérialisée, vous pouvez prendre contact avec votre comptable.

par [michele.loquet@cuma.fr](mailto:michele.loquet@cuma.fr) • 02 51 36 90 34



## Premier emploi en cuma : pari gagné !

La cuma du Rosay à Saint-Victor (72), a fait le pas d'embaucher Rémi, premier salarié en mars 2020. Témoignage des responsables : Nicolas Denieul et Alexandre Boucher.

### Pourquoi l'embauche d'un salarié permanent ?

Un des adhérents allait subir de forts changements dans son exploitation qui engendreraient un besoin de main d'œuvre. Les adhérents s'occupaient eux-mêmes de l'entretien du matériel ce qui leur prenait du temps et les coûts de réparation en concession augmentaient d'année en année. Enfin, le matériel de la cuma n'était pas utilisé au maximum de son potentiel. L'idée a été de proposer le service complet aux adhérents : chauffeur + matériel de cuma et la mise en place de l'activité Groupement d'employeurs en cuma pour les besoins des exploitations adhérentes.

### Comment s'est passé le recrutement ?

« Nous n'avons pas eu besoin de mettre d'annonce. Le bouche à oreille a bien fonctionné », nous dit Nicolas. L'objectif était de recruter en fonction des compétences et il « nous a fallu 2 mois », précise Alexandre. L'équipe de la cuma a su se mobiliser pour faire passer les entretiens rapidement et ainsi commencer le contrat de Rémi, dès mars 2020.

### Comment ça fonctionne aujourd'hui ?

Alexandre Boucher, l'un des 6 adhérents s'est proposé et a mis en place une organisation rigoureuse : « chaque vendredi soir, je dois avoir les besoins des exploitations pour la semaine suivante. Cela nous permet de donner à Rémi son planning au plus tard le samedi. C'est une volonté de notre part que le salarié ait ses missions le week-end qui précède la semaine entière. Nous ne revenons pas sur notre organisation quelles qu'aient été les contraintes (météo ou autre). Rémi doit pouvoir s'organiser, c'est une marque de respect pour le salarié et les adhérents », indique Alexandre.

L'outil partagé par tous les adhérents pour bien s'organiser : l'application WhatsApp. Ils échangent ainsi sans avoir à toujours se déplacer ou se téléphoner. Il permet une grande transparence les uns envers les autres.

« Seuls les adhérents sont dans ce groupe. Le salarié participe à nos réunions mensuelles, chaque premier vendredi du mois, car son avis compte dans nos projets, mais nous restons décisionnaires de l'organisation », souligne Nicolas.

Alexandre ne s'occupe pas seulement du planning, mais également du suivi des heures du salarié. Il transmet ensuite les informations au service paye de l'Union des cuma pour la réalisation du bulletin de salaire.

### Pourquoi ça marche ?

Tous les adhérents ont le même discours vis-à-vis du salarié. Nicolas nous précise qu'« on manage en bon père de famille ». Et ça marche. Ils savent que leur salarié s'installera dans quelques années et qu'il faudra refaire un recrutement.

A cela Nicolas répond : « On sait qu'aujourd'hui on n'a pas un salarié pendant 40 ans. Ce n'est pas une catastrophe, au contraire, ça évitera de tomber dans des habitudes, ça nous permettra de nous remettre en question ». Alexandre précise qu'« il faut un seul responsable salarié et qu'il soit l'interlocuteur privilégié des adhérents. Nous devons nous adapter à nos nouvelles missions de manager ».

### 12 mois de recul ...

L'arrivée du salarié a ressoudé les liens déjà existants entre les adhérents. Ils ont gagné en temps et en efficacité dans leurs exploitations. Désormais, un projet de mise en place d'un atelier pour la cuma est à l'étude. Cela permet aussi de mettre à profit les compétences du salarié pour lui apporter un confort de travail.

par frederic.duval@cuma.fr • 02 51 36 90 49  
(conjointrice Elsa Amont)

## FORMATION

## Former un nouveau salarié en interne : des aides existent !

OCAPIAT, le fonds de formation des salariés de cuma, relance un dispositif ouvert à toutes les cuma de - de 11 salariés. A l'embauche d'un nouveau salarié en CDI ou CDD de plus de 6 mois, vous pouvez bénéficier, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, d'une aide pour sa formation interne de 1 815 €.

Concrètement, l'animateur Emploi de votre département vous rencontre avec le nouveau salarié pour faire le point sur ses compétences actuelles et ses missions et tâches attendues. Un plan de formation est alors établi sur 4 ou 5 mois pour définir les points sur lesquels le salarié doit être formé en interne (avec un salarié plus expérimenté sur la conduite par exemple). L'animateur Emploi vous accompagne ensuite sur quelques mois pour s'assurer du bon déroulement du plan de formation et de la montée en compétences des salariés.

Les avantages de ce dispositif sont nombreux. Il définit clairement les priorités du salarié, ce sur quoi il doit rapidement être autonome. Il permet de prévoir des temps de formation adaptés aux besoins. Et bien sûr, il permet de financer le temps passé par un salarié expérimenté à former son nouveau collègue, il peut donc se permettre de prendre le temps de bien expliquer les consignes et les spécificités d'un matériel ou d'une prestation.

Pour plus d'infos, contactez votre animateur Emploi.

par [julie.azema@cuma.fr](mailto:julie.azema@cuma.fr) • 02 51 36 90 42

# MécaElevage

le 2 septembre 2021 à Vergoncey  
dans le sud Manche près de Saint James

[www.mecaelevage.cuma.fr](http://www.mecaelevage.cuma.fr)



Actimat

Notre solution de crédit ou de financement locatif directement chez votre concessionnaire de matériel agricole.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

## AGENDA

44

## LOIRE-ATLANTIQUE

## Formation charges de mécanisation JA

le 9 mars à Pannecé

## Démonstration épandage sans tonne

en mars à Saint-Père-en-Retz

49

## MAINE ET LOIRE

## Formation bâtiment

en cours d'organisation avec la section Sarthe

le 5 mars (*lieu à confirmer*)

## Portes ouvertes Innov Expé sur la valorisation de la haie

(*démo combiné bois-bûche et déchiqueteuse*)

le 12 mars au Tremblay

72

## SARTHE

## Projet de formation pour les nouveaux administrateurs

(*lieux et dates à définir*)

85

## VENDEE

## Formation charges de mécanisation - JA Parts sociales

le 16 mars à la Roche-sur-Yon

## Démonstration abattage - déchiqueteuse

et valorisation du bois de la haie

le 18 mars à l'Audonnière, les Achards et la Mothe-Achard

## Journée tri : visite d'une cuma de triage

à la fin mars (*date et lieu à confirmer*)

## Comité d'organisation du Mécasol 2022

le 30 mars (*lieu à confirmer*)

## POUR TOUS

## Formation "construire son projet bâtiment"

le 5 mars à Saint-Denis-la-Chevassé

## Portes ouvertes écoles - un site par département

le 11 mars

## Formation management pour les responsables salariés

le 16 mars (*lieu en fonction des participants*)

## Assemblée générale de l'Union des cuma

le 25 mars

## Formation tassement

le 25 mars (*dans le 49, lieu à confirmer*)

## Formation ensilage et moisson

début juin

*Tous ces événements seront soumis aux mesures sanitaires du moment en fonction des annonces du gouvernement.*

## CONTACT DES SECTIONS

## LOIRE-ATLANTIQUE

Maison de l'Agriculture  
La Géraudière  
rue Pierre Adolphe Bobierre  
44939 Nantes cedex 9  
02 40 16 39 50  
[paysdelaloire.44@cuma.fr](mailto:paysdelaloire.44@cuma.fr)

## MAINE-ET-LOIRE

Maison de l'Agriculture  
14 avenue Joxé BP 646  
49006 Angers cedex 01  
02 41 96 75 48  
[paysdelaloire.49@cuma.fr](mailto:paysdelaloire.49@cuma.fr)

## SARTHE

72 avenue Olivier Messiaen  
Immeuble Belle Ile  
72000 Le Mans  
02 43 23 77 37  
[paysdelaloire.72@cuma.fr](mailto:paysdelaloire.72@cuma.fr)

## VENDEE

51 rue Charles Bourseul  
ZAC Bell - BP 214  
85005 La-Roche-sur-Yon cedex  
02 51 36 90 30  
[paysdelaloire.85@cuma.fr](mailto:paysdelaloire.85@cuma.fr)

## INFOCUMA

Journal d'information  
de l'Union des cuma des Pays de la Loire

Maison de l'Agriculture - 14 avenue Joxé  
BP 646 - 49006 Angers cedex 01  
Directeur de la publication : Marc Aurejac  
Réalisation : communication FRcuma Ouest  
Trage : 1 950 exemplaires